

NOMBRE DE TAUX DE REBUTS



Qu'est-ce qu'un rebut ?

Un rebut est un produit fini écarté de la commercialisation, en raison des non-conformités (souvent multiples) dont il fait l'objet. Contrairement à un produit non-conforme, il est totalement inutilisable et est donc jeté.

Tout comme pour la non-conformité, la norme de référence sur le sujet est **ISO 9001 : 2015** qui définit les critères applicables à un système de management de la qualité.

Le nombre de rebuts sert à calculer le taux de rebuts, un indicateur important en santé et sécurité au travail.

Comment calcule-t-on le taux de rebut ?

Il permet de mesurer la proportion de rebuts engendrés par la production. S'agissant d'un taux, il s'exprime en pourcentage.

La formule pour calculer le taux est la suivante :

$$\text{Taux de rebut} = \frac{\text{Nombre de pièces ou produits rebutés}}{\text{Nombre de pièces ou de produits réalisés}} \times 100$$

Exemple : Si sur 10 000 pièces, 20 sont rebutées (jetées), le taux de rebut sur le produit ou la pièce sera de 2%.

L'utilité du taux de rebut

Le taux de rebut est un indicateur utilisé en santé sécurité au travail et généralement en entreprise. Il peut par exemple permettre de mesurer des coûts économiques en prenant le taux de rebut brut et en l'associant au prix de fabrication de différents produits ou pièces.

Mais il permet aussi d'estimer la précision de l'analyse des risques dans l'entreprise, une défaillance trop importante sur un élément étant le signe d'une analyse erronée ou pour le moins incomplète. Cet indicateur est à coupler avec d'autres, pour avoir une image plus précise de la réalité de l'activité de l'entreprise et des risques que peuvent courir les travailleurs.

